



Distr. : limitée  
20 février 2012

Français  
Original : anglais



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Nairobi, 20–22 février 2012

**Projet de compte rendu du Conseil d'administration/Forum  
ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux  
de sa douzième session extraordinaire**

**Introduction**

1. La douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement s'est tenue à Nairobi du 20 au 22 février 2012. Elle était convoquée comme suite à la section I de la décision 26/17 du Conseil d'administration en date du 24 février 2011 et au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985 relative au plan des conférences, ainsi qu'aux articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

**I. Ouverture de la session**

2. La douzième session extraordinaire a été ouverte le lundi 24 février 2012, à 10 h 35, par un représentant du secrétariat qui faisait office de maître de cérémonie.

3. La session a commencé par une représentation donnée par un groupe d'enfants de diverses écoles du Kenya, qui ont interprété « I have a dream », une chanson composée en 1972, année de création du PNUE, par le groupe suédois Abba.

4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Graciela Muslera, Ministre uruguayenne du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Présidente par intérim du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du PNUE, au nom de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M. Joan Clos, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN); M. Henri Djombo, Ministre congolais du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, au nom de M. Denis Sassou-N'Gusso, Président de la République du Congo, retenu par un empêchement; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE; et M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya.

5. Dans son discours liminaire, Mme Muslera a exprimé sa reconnaissance au Directeur exécutif et au secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés et la détermination dont ils ont fait preuve dans la promotion de la cause de l'environnement dans le monde à une époque décisive de l'histoire et la démonstration aux gouvernements ainsi qu'à tous les secteurs de la société qu'il était possible d'infléchir la dégradation de l'environnement et de se construire un avenir plus durable. À l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE, elle a salué le rôle joué par les anciens directeurs exécutifs qui étaient présents, dont les idées et la vision avaient façonné le PNUE.

6. Face aux défis auxquels les économies étaient confrontées de par le monde et au rythme alarmant de dégradation de l'environnement, de nouveaux concepts basés sur la durabilité des ressources naturelles pouvaient, selon elle, renforcer les systèmes économiques, créant de nouveaux emplois et des possibilités de croissance. Soulignant l'urgence de la situation, elle a fait savoir que le monde comptait sur le PNUE pour indiquer la voie à suivre et qu'il était crucial de profiter de la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui devait se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) pour intensifier les efforts et trouver des moyens novateurs de répondre aux problèmes croissants. Des débats importants avaient eu lieu sur les deux grands thèmes de la Conférence, à savoir l'économie verte et le cadre institutionnel pour le développement durable et elle a applaudi le rôle de chef de file joué par le PNUE dans ces deux domaines. Elle a attiré l'attention sur les problèmes écologiques posés par les produits chimiques et les déchets et les efforts faits par son pays pour les résoudre, ajoutant qu'il convenait de ne pas passer sur ces problèmes dans les débats précédant la Conférence. Comme la session en cours du Conseil/Forum constituait la dernière occasion pour les ministres de l'environnement d'influer sur le déroulement de la Conférence et ses résultats, elle a vivement engagé les participants à réclamer d'une seule voix un cadre institutionnel plus robuste pour le développement durable et la gouvernance de l'environnement dans le contexte de ce dernier.

7. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné qu'il importait de faire progresser l'ordre du jour du développement durable lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui, conjugué au quarantième anniversaire du PNUE, constituait un tournant décisif. Il avait fait du développement durable une priorité de son mandat car celui-ci était essentiel pour le bien-être de l'humanité et la Conférence offrait une occasion de mettre la planète sur cette voie. Soulignant les difficultés qui attendaient plus loin, il a demandé aux ministres de l'environnement de porter à la Conférence un message clair, pratique et transformationnel basé sur la science et les besoins des générations futures, et d'avancer des solutions audacieuses pour réaliser l'avenir auquel tout le monde aspirait.

8. Dans sa déclaration, M. Clos a rappelé les décisions établissant le siège du PNUE et celui d'ONU-Habitat à Nairobi, qui avaient été motivées par le fait que c'était en Afrique que de nombreux problèmes environnementaux se rencontraient et que les mandats des deux organisations étaient étroitement liés. Dans le contexte de la rapide expansion urbaine que connaissait le continent, la coopération entre les deux organisations n'avait jamais été plus grande dans des domaines tels que les pratiques de construction à faible intensité de carbone, la mobilité urbaine et les transports publics. Il a également cité des exemples de coopération sur plusieurs années au plan des changements climatiques et des travaux communs sur l'économie verte débouchant sur des analyses qui étaient maintenant utilisées aux niveaux national et local pour la prise de décisions en matière d'environnement et d'urbanisme et qui étaient de plus en plus reconnues au niveau international. La dégradation de l'environnement due à l'expansion des taudis et bidonvilles et à la congestion ne pouvait se résoudre que par l'amélioration du fonctionnement des villes à partir des trois piliers du développement durable. Il a salué les quarante ans d'existence du PNUE, faisant observer que celui-ci avait donné une impulsion vigoureuse à la protection de l'environnement au niveau mondial.

9. Dans sa déclaration, Mme Zewde a remercié le Président et le peuple kényens pour le généreux accueil reçu de leur pays par l'Office des Nations Unies à Nairobi et les deux sièges du PNUE et d'ONU-Habitat, dont témoignaient le site magnifique du complexe, la sécurité des lieux et le rôle crucial joué par le représentant du Kenya à l'Assemblée générale dans l'obtention de ressources suffisantes pour l'ONUN. Rappelant la création de l'Office et son développement, elle a fait part de sa détermination à mener à bien son mandat en tant que première titulaire du poste nouvellement créé de Directeur général. Compte tenu de l'actuelle crise financière mondiale, le rôle de gardien et gestionnaire des ressources du PNUE et d'ONU-Habitat joué par l'ONUN se justifiait plus que jamais, mais il y avait des attentes légitimes de la part des États membres au plan de l'efficacité et de l'élimination des doubles emplois. Conformément au plan établi par le Secrétaire général, elle a promis de rationaliser le fonctionnement de l'office et de faire un meilleur usage des services en accordant la priorité aux domaines que les évaluations et les audits ont identifiés comme nécessitant une réforme ou un renforcement immédiats. L'Office s'efforcera de continuer à faire office de cadre commun pour les activités de l'ONU au Kenya et de sensibiliser le public kényen et africain à ces dernières.

10. Dans sa déclaration, M. Sassou N'Guesso a rendu hommage à deux illustres Kényens, M. Jomo Kenyatta et Mme Wangari Maathai, pour leur vision et leur dynamisme dans leurs actions en faveur du PNUE et de l'environnement. Il a salué les progrès faits par le PNUE depuis sa création en 1972 dans la fourniture d'aide aux États membres pour le développement des capacités et l'élaboration de cadres pour la gestion, la planification et la législation environnementales, et la contribution aux débats sur de nombreuses questions nouvelles et émergentes.

11. Concernant la Conférence des Nations unies sur le développement durable, il a fait observer qu'à la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis Abeba en janvier 2012, les États d'Afrique avaient adopté une position commune qu'ils présenteraient à la Conférence. Le continent était en faveur de l'économie verte en tant que voie de développement offrant des possibilités de diversification économique, de création d'emplois convenables et de réduction de la pauvreté. L'Afrique était également consciente de la nécessité de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable. Des conditions favorables et un environnement sain pour les affaires étaient nécessaires pour une croissance verte et il y avait des craintes que les pays développés n'utilisent la crise financière et économique actuelle comme prétexte pour revenir sur les promesses faites aux pays en développement. L'Afrique ne voulait pas voir la Conférence se terminer par des promesses non tenues et restait ouverte à tout dialogue constructif avec d'autres régions et organisations pour parvenir à un consensus et à des résolutions responsables.

12. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux anciens Directeurs exécutifs présents à l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE. La session en cours offrait une occasion de faire le bilan des 40 dernières années et de se préparer en vue de la Conférence sur le développement durable pour faire en sorte qu'elle produise des résultats significatifs et décisifs. Le PNUE n'avait ni le temps ni les ressources nécessaires pour de grandes célébrations de son anniversaire mais avait marqué l'occasion avec des expositions de photographies et un guide des arbres offerts par des dirigeants et personnalités du monde entier qui avaient été plantés au fil des ans sur le complexe. Le bilan des 40 années d'existence du PNUE et de 20 ans de développement durable faisait apparaître de nombreuses réalisations dont on pouvait tirer fierté, mais l'état actuel du monde suscitait également de nombreuses préoccupations. Le Directeur exécutif a remercié le Gouvernement kényen d'avoir accueilli le PNUE pendant 40 ans, soutenu l'organisation et inspiré les autres en adoptant des politiques comptant parmi les plus énergiques d'Afrique en matière d'économie verte.

13. Dans sa déclaration, M. Kibaki a annoncé que la session en cours était un événement qui ferait date en tant qu'anniversaire du PNUE et dernière réunion mondiale avant la Conférence des Nations unies sur le développement durable offrant une occasion exceptionnelle de trouver un terrain d'entente et de déterminer l'issue de la Conférence. Attirant l'attention sur le fait que la dégradation de l'environnement continuait à limiter les options de développement dans de nombreux pays et menaçait même d'anéantir les acquis en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, il a appelé à une intensification des efforts de conservation de l'environnement. Le Kenya avait embrassé l'idée de croissance verte, en faisant une priorité nationale pour orienter son développement futur, améliorer sa résistance contre les changements climatiques, accélérer son développement économique, éradiquer la pauvreté et améliorer la protection sociale. Toutefois, un développement vert exigeait des institutions fortes et des réformes de la gouvernance internationale de l'environnement. Indiquant que l'Union africaine avait, pour cette raison, adopté une position commune en faveur de la conversion du PNUE en organisme spécialisé basé à Nairobi, M. Kibaki a demandé au Conseil/Forum d'appuyer la position africaine et d'élever le statut du Forum ministériel mondial sur l'environnement pour en faire une voix faisant autorité au plan mondial en matière de viabilité environnementale à long terme et un lien entre la définition des politiques mondiales en matière d'environnement et le financement mondial de l'environnement.

## **II. Organisation des travaux**

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

14. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, dans la matinée du lundi 20 février 2012, le Conseil/Forum a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session, sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS.XII/1):

1. Ouverture de la session.
2. Organisation des travaux :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement.
5. Questions diverses.

6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la session.

## B. Élection du Bureau

15. Par suite de l'élection de 29 États membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, en novembre 2011, la Hongrie, que le Conseil d'administration avait élue comme son Vice-Président à sa vingt-sixième session et que le groupe États d'Europe orientale avait désignée comme son représentant, avait cessé d'être un membre du Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le siège des États d'Europe orientale était donc devenu vacant. En conséquence, à la séance d'ouverture de sa session extraordinaire, le 20 février 2012, le Conseil d'administration a élu M. László Borbély (Roumanie) au poste de Vice-Président conformément aux articles 18 et 19 de son règlement intérieur.

16. Par ailleurs, en raison du départ de Mme Rosa Aguilar Rivero (Espagne), membre du Bureau représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, qui avait quitté la fonction publique, et de Mme Liana Bratasida (Indonésie), membre du Bureau représentant le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a informé le secrétariat qu'ils désigneraient M. Federico Ramos de Armas (Espagne) au poste de Président, et le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a informé le secrétariat qu'ils désigneraient M. Dana A. Kartakusuma (Indonésie) au poste de Vice-Président.

17. Ces trois membres du Bureau ont été élus par acclamation. Ils rempliront leurs fonctions jusqu'à la vingt-septième session ordinaire du Conseil/Forum prévue en 2013.

18. Dans son discours d'acceptation, le Président a déclaré qu'il était honoré de se voir confier cette importante responsabilité dans cette période précédant la Conférence des Nations unies sur le développement durable, qui orienterait les débats sur l'environnement et le développement pendant des dizaines d'années. Les préparatifs en cours offraient une occasion exceptionnelle de peser sur les débats et sur l'issue de la Conférence. Il a souligné son engagement à tenir les décideurs, la société civile, la communauté scientifique et, de manière plus générale, la communauté internationale au courant des défis environnementaux auxquels la planète est confrontée. L'ampleur des défis multiformes lancés à la communauté internationale était bien connue et il était généralement admis que les ressources naturelles étaient limitées et qu'on avait besoin de modèles économiques permettant de stimuler la croissance et de créer des emplois tout en protégeant l'environnement. La possibilité de fournir aux habitants de la planète des moyens de vivre dignement sans porter atteinte à la santé de l'environnement était à portée de main; 2012 pouvait et devrait être une année historique du point de vue de la définition de la réponse mondiale aux défis de la durabilité.

19. À l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE, il a remercié l'actuel et les anciens directeurs exécutifs, louant leur rôle mobilisateur, leur engagement et leur dévouement. Il a également remercié la société civile d'avoir aidé à faire du PNUE la voix des Nations Unies en matière d'environnement et à diffuser son message. La participation de la société civile était cruciale pour parvenir à un développement durable, de même que les initiatives favorisant et encourageant la coopération entre les pays. Malgré les nombreux résultats importants que le PNUE avait obtenus, il restait de nombreux problèmes, comme le montraient le cinquième rapport de la série Avenir de l'environnement mondial. Pour finir, il a rendu hommage au Directeur exécutif pour son appui indéfectible au programme du PNUE et ses efforts inlassables pour aider les États membres à identifier des options viables de cadre institutionnel pour le développement durable.

## C. Organisation des travaux

20. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le Conseil/Forum a examiné et approuvé l'organisation des travaux de la session à la lumière des recommandations figurant dans l'ordre du jour annoté (UNEP/GCSS.XII/1/Add.1/Rev.1).

21. Comme suite à une de ces recommandations, il a été décidé que le Conseil/Forum tiendrait des consultations ministérielles à partir du lundi 20 février dans l'après-midi jusqu'au mercredi 22 février dans la matinée au titre du point 4 de l'ordre du jour (nouvelles questions de politique générale : environnement et développement). Le thème principal de ces consultations serait « Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012) », avec trois sous-thèmes, à savoir « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 », « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et « Rio+20 et au-delà : relever les défis ». Il a été convenu que les consultations ministérielles comprendraient un mélange de séances plénières, débats publics et tables rondes ministérielles.

22. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un comité plénier, qui serait présidé par M. László Borbély (Roumanie), pour examiner les points 4 et 5 de l'ordre du jour, et un groupe de rédaction, qui serait présidé par Mme Kerstin Stendahl (Finlande). Le Conseil/Forum a aussi décidé de constituer un groupe des Amis du Président.

23. Il a été convenu en outre que le Conseil/Forum examinerait en plénière, dans l'après-midi du mercredi 22 février, les points de l'ordre du jour ci-après : 3 (vérification des pouvoirs des représentants), 6 (adoption du rapport) et 7 (clôture de la session).

24. Le Conseil/Forum a convenu que la session se déroulerait sans papier, les documents étant disponibles par voie électronique.

#### **D. Participation**

25. Les États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés à la session : [À compléter].

26. Les États ci-après, non membres du Conseil d'administration, mais Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, étaient représentés par des observateurs : [À compléter].

27. Les organes des Nations Unies, services du Secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : [À compléter].

28. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : [À compléter].

29. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : [À compléter].

30. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile étaient représentées par des observateurs.

31. La liste des participants figure dans le document UNEP/GCSS.XII/INF/[ ].

#### **E. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif**

32. Dans sa déclaration de politique générale, le Directeur exécutif a souligné que, durant ses 40 ans d'histoire, au cours desquels il s'était préoccupé de la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable, le PNUE était passé d'un simple rôle d'intervention en cas d'éco-urgence à la définition de l'ordre du jour en matière d'environnement, jetant ainsi les fondements du développement durable et de ses trois piliers (social, économique, environnemental). La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aurait lieu prochainement, dont le principal objectif était de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale envers le développement durable, se déroulerait avec, pour toile de fond, une conjoncture financière internationale très incertaine et perturbée, dont les répercussions se faisaient sentir partout dans le monde; il allait donc être particulièrement difficile, en 2012, de confronter la question du développement durable. Le PNUE était depuis longtemps engagé dans la recherche du développement durable; toutefois, les défis fondamentaux que constituaient l'équité et la durabilité continuaient de compromettre l'avenir de l'humanité. Des progrès considérables avaient certes été faits dans la mise en place d'institutions et de législations environnementales et le lancement de processus connexes, et la mise au point de solutions créatives et innovantes pour relever les défis du développement; néanmoins, les générations futures verraient leur prospérité compromise si des solutions n'étaient pas trouvées dès maintenant.

33. Il a appelé l'attention sur la prolifération des accords multilatéraux sur l'environnement, attestant de la démarche fragmentée jusqu'à présent suivie pour aborder les questions d'environnement. Le PNUE était profondément engagé dans les efforts visant à améliorer cette démarche en impliquant plus largement le système des Nations Unies; cela étant, malgré les nombreux succès remportés jusqu'à présent, il fallait continuer d'intégrer authentiquement l'environnement dans la prise de décisions sociales, économiques et politiques et de prendre des mesures concrètes pour amener une véritable transformation qui ne soit pas seulement théorique. Il a souligné, à cet égard, l'importance des partenariats avec la société civile et les grands groupes.

34. Malgré l'instabilité de la situation financière, en 2011, la Stratégie à moyen terme avait été pleinement mise en œuvre dans le cadre du programme de travail, grâce à l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats. Sur 21 réalisations escomptées, 15 avaient été pleinement obtenues, 5 partiellement et 1 insuffisamment. Pour la première fois, le PNUE avait été en mesure de fournir davantage de clarté au niveau de la performance, grâce au train de réformes et de remaniements internes auxquels il avait procédé. Il a appelé l'attention sur diverses activités réussies au titre des six sous-programmes du PNUE, y compris la parution de publications telles que le *rapport sur l'écart*

entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions et le rapport intitulé *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, qui avait été largement utilisé comme référence dans les forums internationaux, suscitant un débat animé dans le monde entier. Le cinquième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* serait lancé en juin, fournissant une évaluation actualisée de l'état de l'environnement dans le monde. Le rapport sur l'économie verte avait été le rapport le plus téléchargé dans l'histoire du PNUE, avec plus de 2 millions de téléchargements à partir du site du PNUE à ce jour, ce qui témoignait de sa pertinence. Dans le cadre du sous-programme sur les catastrophes et les conflits, il a appelé l'attention plus particulièrement sur un rapport d'évaluation de l'environnement réalisé par le PNUE dans l'Ogoniland, au Nigéria, qui retraçait l'historique d'un conflit tragique qui était resté non résolu pendant plus de 30 ans. Il a demandé aux États membres de se tenir au fait de l'évolution de cette situation dramatique.

35. Se tournant vers la situation financière de l'Organisation, il a dit qu'il s'était avéré extrêmement difficile de gérer le PNUE dans des temps d'incertitude, puisque 96 % de son financement provenait de contributions volontaires. L'approche de précaution adoptée face à la crise financière s'était avérée efficace. Ainsi, si le Fonds pour l'environnement avait vu ses recettes diminuer de quelque 9 %, l'augmentation des contributions extrabudgétaires avait en revanche dépassé les attentes. Si cette augmentation reflétait de manière positive la confiance des États Membres dans les travaux du PNUE, elle n'était cependant guère optimale, puisque la plupart des contributions volontaires étaient affectées à des fins déterminées, c'est-à-dire allouées à des activités, projets ou régions spécifiques. Le PNUE avait pris la crise financière très au sérieux et d'autres mesures avaient été prises pour réduire les dépenses, notamment la suppression de 58 postes; toutefois, ces mesures, bien que pragmatiques, avaient entravé la mise en œuvre du programme de travail.

36. Il fallait espérer que les États membres auraient le sens du devoir accompli, vu la performance du PNUE s'agissant de la dimension environnement du développement durable; en 2012, l'Organisation évoluait rapidement, donnant manifestement des résultats au titre de ses six sous-programmes et mettant davantage l'accent sur l'interface science-politique. Préconisant une transformation des politiques pour faire face aux modifications sans précédent de l'environnement dont certaines étaient sur le point de devenir irréversibles, il a demandé instamment aux États membres de répondre à Rio de Janeiro aux attentes de la communauté internationale, ou bien de risquer que celle-ci ne perde foi dans le multilatéralisme et dans l'Organisation des Nations Unies en tant que plateforme pour donner des résultats.

37. Après la déclaration de politique générale du Directeur exécutif, le Conseil/Forum a entendu des déclarations des représentants de la Suisse; du Danemark au nom de l'Union européenne; de l'Équateur; de l'Inde; du Brésil; et de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

38. Le représentant de la Suisse a félicité le Président à l'occasion de son élection et le PNUE à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire. Il a présenté un document de séance contenant un projet de déclaration sur le PNUE à 40 ans qui, a-t-il dit, contenait un message clair des ministres de l'environnement à l'aube de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, réaffirmant leur engagement envers le développement durable et sa dimension environnementale et donnant au PNUE davantage de visibilité à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire.

39. La représentante du Danemark, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a souhaité à Mme Amina Mohamed la bienvenue à son poste de Directrice exécutive adjointe du PNUE et a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif pour les précieuses qualités de dirigeant et l'engagement personnel dont il avait fait preuve en vue de porter les nouveaux défis environnementaux à l'attention des gouvernements et de la communauté internationale. D'importantes avancées avaient certes été réalisées au cours des 40 dernières années, mais l'état de l'environnement ne s'était pas amélioré. La représentante du Danemark a fait observer que des réformes ambitieuses étaient nécessaires et a exprimé son appui aux propositions concernant la transformation du PNUE en institution spécialisée.

40. La représentante de l'Équateur a préconisé que le processus préparatoire de la Conférence sur le développement durable intègre les apports d'initiatives régionales en énumérant les questions clés pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir l'inclusion sociale, la solidarité entre les générations et l'appui aux communautés touchées par des catastrophes naturelles, comme énoncé dans la Déclaration de Quito.

41. Le représentant de l'Inde a exprimé l'espoir que la session en cours contribuerait à l'obtention de résultats positifs, ambitieux, justes et équitables à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tout en estimant qu'il fallait se garder de préjuger de ses résultats. La représentante du Brésil, souscrivant à ces observations, a fait savoir que son gouvernement était attaché au succès de la Conférence.

42. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par le PNUE à un moment déterminant pour la communauté internationale de la période conduisant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui revêtait une importance cruciale.

## **F. Introduction des projets de décision établis par le Comité des représentants permanents**

43. M. Geert Aagaard Andersen, Ambassadeur et Représentant permanent du Danemark auprès du PNUE et Président du Comité des représentants permanent, a présenté au Conseil/Forum pour examen les projets de décision établis par le Comité, tels qu'ils figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1, en évoquant le processus de collaboration auquel avait donné lieu leur établissement ainsi que les difficultés qu'il avait comportées.

## **G. Consultations ministérielles**

44. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, dans l'après-midi du 20 février, le Conseil/Forum a entamé l'examen du point 4 de l'ordre du jour (Nouvelles questions de politiques générales : environnement et développement) sous la forme de consultations ministérielles sur le thème « Les questions d'environnement dans un monde en mutation : de Stockholm (1972) à Rio (2012) ». Au titre de ce thème, les deux questions particulières ci-après liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement ont été examinées : « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et « Le cadre institutionnel pour le développement durable et les nouveaux défis ».

45. Les consultations ministérielles ont commencé à la 2<sup>e</sup> séance plénière au cours de laquelle les ministres ont participé à un colloque de haut niveau sur les changements environnementaux et les solutions mondiales en 2012. Ce colloque a été divisé en deux parties : la première a consisté en une table ronde pour faire le point de l'état actuel de l'environnement mondial et des défis nouveaux et évaluer les réponses programmatiques aux réformes à apporter à la gouvernance et au cadre institutionnel; la seconde partie a consisté en un dialogue avec les anciens directeurs exécutifs du PNUE sur le thème « 1972-2012 : revue de l'évolution de la politique environnementale et de l'architecture institutionnelle au niveau mondial ».

46. [À compléter]

## **H. Rapport du Comité plénier**

47. Le Comité plénier a tenu [ ] séances, du 20 au 22 février 2012, pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui avait été confiés.

48. [À compléter]

## **III. Vérification des pouvoirs des représentants**

49. [À compléter]

## **IV. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement**

50. [À compléter]

## **V. Questions diverses**

51. [À compléter]

**VI. Adoption du rapport**

52. [À compléter]

**VII. Clôture de la session**

53. [À compléter]

---